Image not found or type unknown

J'ai été renoyé de mon cfa sans que j'ai pu me defendre

Par **moha92**, le **18/10/2013** à **20:11**

bonsoir,
j'ai 16 ans et je suis en cfa,
lors d'un cours d'eps plus exactement à la piscine
notre professeur plaisanté avec moi et deux autres de mes camarades et une chose en entrainant une autre ns l'avons prise pr la jetter à l'eau mais voyant qu'elle n'appressiait pas ns allions la reposer mais un garcon ns a poussé et là ns sommes tous tombé à l'eau ;
la prof a decidé de poser une mains courante contre ns et l'école ns a renoyé sans même qu'on puisse donner notre version des faits ou ns défendre ou mm ns excuser, ont ils le droit?
n'y a t'il pas de recourt possible?

Par **P.M.**, le **18/10/2013** à **21:31**

Bonjour,
Il devrait y avoir un règlement intérieur au CFA mais normalement toute sanction autre qu'un avertissement doit être précédée d'un entretien préalable...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés